

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 30 janvier 2020**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **30 janvier 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 janvier 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<b>Absents représentés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. VERGANCE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO à MME DILLMANN M. HUET à M. DOSE
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

**N°15 – DB du 30/01/2020**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Convention de partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Nancy-Champenoux pour le déploiement d'un programme d'actions de sensibilisation à l'environnement**

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le Bassin de Pompey développe depuis de nombreuses années des actions pour la préservation de l'environnement et de ses richesses. L'un des objectifs est de mobiliser et d'engager tous les acteurs du territoire par des politiques de sensibilisation, d'information et d'éducation notamment en direction du public scolaire.

Etant donné la complexité des démarches imposées par l'Inspection Académique pour intervenir en milieu scolaire, une solution a consisté à établir un partenariat avec une structure déjà agréée par l'Education Nationale.

Dans ce cadre, le Bassin de Pompey a développé depuis 2002 un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Nancy Champenoux.

Ce dernier apporte ses compétences d'animations et de formations propres à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement auprès des habitants du territoire du Bassin de Pompey.

Le programme proposé par le CPIE s'appuie essentiellement sur le public scolaire et participe ainsi aux politiques publiques de la collectivité en matière de valorisation des milieux naturels ou encore du respect de l'environnement et des pratiques citoyennes (déchets, eau, ...).

Les conventions entre les deux parties se sont succédées et la dernière convention est arrivée à terme en 2019. Afin de relancer ce partenariat et d'accompagner les actions engagées dans le cadre du Plan de prévention des déchets du Bassin de Pompey, une nouvelle convention est proposée pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction.

Le CPIE pourra développer un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à l'attention de tous les publics (familles, habitants, élus, élèves scolarisés) sur les thématiques en lien avec les enjeux de développement durable propres au territoire :

- de la réduction des déchets : écoconsommation, limitation du gaspillage alimentaire, compostage, filières de recyclage et de valorisation,
- de la limitation des gaz à effet de serre : économies d'énergie, énergies renouvelables, déplacements, pollution de l'air,
- de l'évolution des paysages et des connaissances autour de la biodiversité,
- de la préservation des milieux aquatiques : épuration, risque inondation, entretien des cours d'eau, production et assainissement,
- de la nutrition et du gaspillage alimentaire.

Sa mise en œuvre se concrétise par l'élaboration d'un plan annuel d'actions constitué de fiches projets. Chacune de ces fiches projets devra permettre d'identifier l'enjeu, l'objectif, les critères d'évaluation, le calendrier, les moyens, la communication et le budget alloué à cette action. L'ensemble de ce programme d'actions sera révisable chaque année à la date anniversaire de la convention.

En contrepartie, le Bassin de Pompey s'engage à cofinancer le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable initié par le CPIE dont le budget prévisionnel sur 1 an s'élève à 12 404 €.

Il semble également intéressant d'engager en 2020 une réflexion sur l'élaboration d'un programme élargi à l'ensemble des cibles et ce dans l'objectif d'intégrer de nouvelles thématiques telles que les paysages en lien avec la création de belvédères, l'eau et l'assainissement, la valorisation des espaces naturels remarquables...

Il vous est proposé d'en prendre connaissance et d'autoriser le Président à signer la convention.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 6 janvier 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de convention et le plan de financement ci-annexés.

**AUTORISE** le Président à signer la convention.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC